

**PAS UNE DE PLUS !!!**



## **DOSSIER**

### **« INTERPELLATION CITOYENNE » DU COLLECTIF CITOYEN ESTAIMPUIS**

**Harcèlement moral au travail,  
Agressions verbales, Intimidations par  
objet contondant sa « CANNE »,  
Avilissement de la personne  
et de son travail  
commis par un mandataire du PS au sein  
d'une Administration Communale  
Wallonne.**

Relation  
circonscrite de cas  
d'harcèlement moral  
au travail,  
d'agressions verbales  
et d'intimidations  
à mettre à l'actif  
d'un  
Mandataire PS au  
sein d'une  
Administration  
Communale Wallonne

A Monsieur Paul Magnette, Président National du Parti Socialiste en abrégé PS,  
A Mesdames et Messieurs, les membres du Bureau National du PS,  
A Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil de déontologie du PS,  
A Monsieur, le Député Bourgmestre de et à Estaimpuis, (PS),  
A Mesdames et Messieurs, les membres du Collège Communal de et à Estaimpuis, (PS-LB),  
A Mesdames et Messieurs, les conseillers PS-LB au sein du Conseil Communal de et à Estaimpuis,  
A Monsieur, le Président de la section locale du PS,  
A Mesdames et Messieurs, les militants au sein du PS Local,  
A Mesdames et Messieurs, les membres de l'opposition au sein du conseil communal de et à Estaimpuis,  
A Mesdames et Messieurs, les Citoyens et Citoyennes de l'Entité d'Estaimpuis.

**Réf : Int-Col-Cit-Est/25-05-2022 + 4 annexes**

**« PAS UNE DE PLUS !!! »**  
**« Interpellation Citoyenne »**  
**du Collectif Citoyen Estaimpuis**

**Harcèlement moral au Travail, Agressions verbales, intimidations par objet contondant sa « CANNE », Avilissement de la personne et de son travail commis par un mandataire du PS au sein d'une Administration Communale Wallonne**

Mesdames, Messieurs,

Nous revenons vers vous, afin de vous communiquer notre incompréhension relative à la gestion par les instances dirigeantes du PS, du dossier citoyen portant le N° de réf : Not/Est/25022022 ayant été transmis en son temps à la connaissance de votre Président National Mr Paul Magnette par mail le 1<sup>er</sup> mars 2022 suivi d'un rappel lui étant adressé en recommandé en date du 31 Mars 2022.

Dossier citoyen portant le N° de réf : Not/Est/25022022 remis par un membre de l'opposition lors du conseil communal du 28 février 2022 au Député Bourgmestre d'Estaimpuis.

S'agissant d'agissements récurrents et de notoriété publique commis depuis de bien trop nombreuses années maintenant par un mandataire PS agissant à divers titres au sein de l'Entité d'Estaimpuis.

Aucunes réponses ne nous ont été transmises à ce jour, aucune révocation disciplinaire, suspension, aucune demande de démission, aucune parution devant le conseil de déontologie du parti, aucune sanction ne sont proposées à l'encontre de l'intéressé, dédouanant par-là ces faits de harcèlement moral au travail, d'agressions verbales, d'intimidations par objet contondant sa « Canne », d'avilissement de l'être humain et de son travail, les sous-évaluant au maximum par votre non-prise de décision ferme à l'encontre de celui-ci.

Afin d'étayer notre interpellation citoyenne, nous voudrions vous rappeler ci-dessous toutes les exactions à notre connaissance, commises à répétition depuis de bien trop nombreuses années maintenant par le mandataire PS d'Estaimpuis, auprès de membres du collège communal, au sein du personnel communal et du CPAS, au sein de la SCRL « Les Heures Claires » voire auprès de membres de l'opposition politique communale.

Tous les faits relatés ci-dessous ne sont pas de la fiction, ni des calomnies, ni des accusations, mais des faits de notoriété publique et vérifiables par tout un chacun.

**1<sup>er</sup> Acte à notre connaissance : à l'actif du mandataire du PS au titre de conseiller du CPAS:** Lors de la législature de 1995-2000, à la suite des élections communales du 09 Octobre 1994, il fut installé en tant que Conseiller du CPAS au sein de la commune d'Estaimpuis. Suite à des violences verbales suivies d'intimidations auprès du Président du CPAS de l'époque. Demande d'exclusion du conseil du CPAS avait été déposée auprès du Gouverneur de la Province du Hainaut.

Ayant certainement eu vent de la sanction qu'allait prononcer le Gouverneur de la Province du Hainaut à son égard, il a préféré démissionner avant que la sanction ne tombe et ainsi également éviter une fuite dans les médias.

**2<sup>e</sup> Acte à notre connaissance : à l'actif du mandataire du PS au titre de Président de la Slsp « Les Heures Claires », harcèlement, menaces, paroles déplacées, humiliations publiques, agressions verbales, voire physiques, etc. :**

Agissant au titre de Président de la Slsp « Les Heures Claires » celui-ci s'en prend dans la période allant de fin 2015 à fin 2017, à une assistante sociale de ladite Slsp, ayant comme Directeur le fils du Député Bourgmestre tout en précisant que celui-ci n'est nullement mis en cause dans cette relation des faits.

Celle-ci a été poussé à la démission, ne pouvant plus supporter physiquement et psychologiquement ces actes à répétition, commis par le Président du CPAS en fonction actuellement.

**Aucune sanction prise envers le Président de la Slsp « Les Heures Claires » Inimaginables au vu des faits très graves relatés dans le témoignage de l'Assistante Sociale de ladite Slsp.**

**(Voir Annexe 1 du présent document)**

**3<sup>e</sup> Acte à notre connaissance : à l'actif du mandataire PS au titre de membre du Collège Communal :**

Lors de la législature 2013-2018 à la suite des élections communales du 14 Octobre 2012, l'actuel Président du CPAS fut installé au sein du Collège communal avec entre-autre fonction l'aménagement du territoire. De nouveau celui-ci s'en est pris en date du 08 décembre 2016 à la secrétaire du service urbanisme, y impactant le chef de service dudit service, avec comme conséquences un arrêt de travail dès le lendemain 09 décembre 2016 jusqu'au 23 Décembre 2016 desdits employé(e)s

Il a dès lors été démis de ses fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> Mars 2017, mais avec conservation de son poste d'échevin sans portefeuille, ses fonctions ayant été reprises durant la sanction par le Député Bourgmestre. **(Voir Annexe 2 du présent document)**

**« Sanction qui nous semble ne pas l'avoir stoppé dans ses exactions commises dans le chef de Mme Maryse Courouble au sein de la Slsp « Les heures Claires » au vu du témoignage de celle-ci ».**

**4<sup>e</sup> Acte à notre connaissance : à l'actif du mandataire PS au titre de Président actuel du CPAS :** Faits d'harcèlement moral, d'agressions verbales, de colères, de cris et de hurlements sur quatre Assistantes Sociales du CPAS et une employée administrative. Qui ont amené à la démission de l'employée administrative dudit CPAS. **Tout en précisant que celle-ci a pu bénéficier des allocations de chômage à la suite de sa démission car elle a été reconnue comme étant victime de la violence au travail. (Voir Annex 3 du présent document)**

**5<sup>e</sup> Acte à notre connaissance : à l'actif du mandataire PS au titre de Président actuel du CPAS : Ayant conduit à la Démission de la 2<sup>e</sup> Echevine de l'entité Mme Adeline Vandenberghe, à la suite de graves tensions avec le Président du CPAS, toujours le même personnage. (Voir Annex 4/1 du présent document)**

**E-Mail adressé par l'échevine démissionnaire au Collège Communal dénonçant des faits de violences verbales et d'intimidations du Président du CPAS (Voir Annexe 4/2 du présent document)**

**Aucune sanction prise à l'encontre du président du CPAS, suite à la démission malheureuse de la 2<sup>e</sup> Echevine, l'Entité d'Estaimpuis perd avec celle-ci, une étoile montante ainsi qu'une valeur sûre de l'ouverture vers la reconnaissance citoyenne au sein du monde politique.**

**IMPORTANT** : Ne voulant en rien trahir notre parole donnée, certains témoignages de violences verbales et autres intimidations ne figurent pas dans le présent dossier au motif qu'ils nous ont été communiqués « Confidemment » par crainte de représailles envers eux-mêmes et/ou des membres de leur famille respective.

**Vous remarquerez que dans la relation de tous ces faits, ce sont majoritairement si pas exclusivement des femmes qui sont impactées.**

**Pourrait-on y déceler chez l'intéressé une forme de \*Misogynie larvée ?**

**Tout en étant un personnage \*Outrecuidant !**

**Ceci reste évidemment une question non une affirmation !**

**Mesdames et Messieurs quelles sont les raisons véritables à la non prise de sanction envers le mandataire PS en question ?.**

**1<sup>er</sup>** : Nous sommes en droit de nous poser la question, « **Le Président actuel du CPAS détient-il des secrets inavouables et préjudiciables ?** »

Ceci n'est pas une accusation ni une affirmation, mais tout simplement une question que se pose une frange de plus en plus importante de la population Estaimpuisienne.

**2<sup>e</sup>** : Vu le soutien d'une minime majorité du PS local et au vu du résultat du vote controversé de la section du PS Local : **41 pour** le maintien du Président du CPAS à son poste, pour **37 contre** ce maintien.

**Tous les votants étaient-ils des membres en règle de cotisation du PS local au moment du vote ?**

**Y avait-il un témoin voire plusieurs neutre au parti afin d'effectuer les opérations reprises ci-dessous ? :**

**Y a-t-il eu une prise de présence et une vérification de l'appartenance de tous les votants au PS local selon la liste officielle des membres en règle de cotisation du PS local à jour et arrêter au maximum la veille du jour du vote ?**

**Y a-t-il eu un comptage des votes et un décomptage selon le nombre de votants présents ?**

Nous sommes en droit de nous poser ces questions !!!

Peut-on se fier aux résultats de ce vote ?

Nous ne sommes pas les seuls à nous poser la question ?

De nouveau ceci est une question non une affirmation.

**3<sup>e</sup> : Ou alors, le Président du CPAS est-il tout simplement protégé par les instances Locales, Régionales et Nationales du PS ?**

**Sans omettre que l'intéressé fut secrétaire du PS Régional,**

**Sans omettre que le Député Bourgmestre fait partie du Bureau National du PS.**

Y a-t-il relation de cause à effet ? Permettez-nous de nous poser la question.

Ce sont toujours des questions, non des accusations ou des affirmations, mais qui dans notre chef et celle d'une frange de plus en plus grandissante de la population, traduisent un constat affligeant.

**On le sait, les dégâts psychiques, voire physiques sur les victimes potentielles d'harcèlement moral au travail ou de toute autre forme de harcèlement, peuvent déboucher sur un acte irréparable accompli par les victimes !**

**Alors Mesdames, Messieurs, il serait sans doute judicieux de se demander qui en serait tenu responsable ?**

### **Notre Attente & Demande de réponse :**

**Considérant :** La Convention de l'Organisation des Nations Unies en abrégé O.N.U, sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes,

Adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979.

Entrée en vigueur : le 3 Septembre 1981, conformément aux dispositions de l'article 27 (1) Signée par la Belgique en 1980 avec ratification et adhésion en 1985.

**Considérant :** L'Article 1<sup>er</sup> de la Première partie de ladite Convention,

**Considérant :** L'Article 2 de la Première partie de ladite Convention et ses alinéas d) et e)

**Considérant :** L'Article 11/Point 1 de la troisième partie de ladite Convention, et son alinéa f)

**Considérant :** L'Article 24 repris ci-dessous de ladite convention :

**« Les Etats parties s'engagent à adopter toutes les mesures nécessaires au niveau national pour assurer le plein exercice des droits reconnus par la présente Convention ».**

**Considérant que le PS,** semble mépriser dans ce dossier sa propre charte de déontologie instaurée au sein du parti. Dont un article précise d'ailleurs : *« Sur le respect des valeurs du PS, placée au-dessus de tout intérêt individuel ou privé, leur action s'exerce sans esprit de lucre ni de favoritisme quelconque »*

**Considérant que le PS,** semble mépriser dans ce dossier ses propres statuts selon les articles « 2 - 69[29] alinéa 1,3& 4 - 80[40] & 82bis[43] » des dits statuts.

**Considérant que le PS,** semble mépriser dans ce dossier ses chartes du Militant et des Mandataires de leur propre statut.

**Considérant que le PS,** semble mépriser dans ce dossier la démocratie en couvrant par son silence latent, sa non prise de décision ferme à l'encontre d'un des leurs, cautionnant par ses non-dits, ses non prises de décision ferme, toutes ces exactions commises par l'un des leurs, militant et mandataire toujours en poste actuellement au sein d'une Administration Communale Francophone.

**Considérant :** Que la grande majorité des victimes des exactions commises à répétition sont des femmes au sein de l'Administration Communale d'Estaimpuis, de la Sisp « les Heures Claires », du CPAS et auprès d'un membre du Collège Communal,

**Considérant :** Ne pas devoir s'arrêter aux dernières exactions commises par l'intéressé, ce à quoi le Député Bourgmestre et le PS voudrait nous amener, afin d'exonérer celui-ci et par de là eux même de toutes les autres exactions. Mais devoir prendre en considération toutes ses exactions commises sur le long terme.

**Nous vous demandons dès lors l'application stricte de vos statuts et chartes de déontologie, du mandataire et du militant, dans cette relation d'harcèlement moral au travail, d'intimidations, d'agressions verbales, de dévalorisation de la personne, d'avilissement de l'être humain et de son travail, en prenant enfin les sanctions adéquates au vu de la gravité des exactions répétitives relatées ici.**

La démission de l'intéressé de tous ses mandats au sein de l'Administration communale d'Estaimpuis, serait encore un moyen pour que le coupable ne s'en sorte pas blanc comme neige et que toutes ses victimes soient considérées effectivement comme telles.

Mesdames et Messieurs réveillez-vous, il en est encore temps !

Nous ne pouvions passer sous silence tous ces actes d'un autre âge.

Nous terminons ici notre récit de faits innombrables perpétrés par ce mandataire PS. Nous espérons par le présent courrier conscientiser toutes les personnes en charge de ce dossier, ainsi que les personnes qui prendront connaissance des faits très graves ici même relatés.

**Dans l'attente de vos réponses à nos questions, de vos prises de décisions responsables envers le mandataire PS incriminé, veuillez agréer Mesdames, Messieurs nos plus respectueuses salutations citoyennes.**

*Signé Mr Lluis Güell Jornet pour le collectif citoyen.*



### **Avec le concours et la participation citoyenne :**

Mr Bekaert Jean-Claude (7730 Leers-Nord) / Mr Cappon Bernard (7730 Néchin) / Mme Courouble Maryse (7700 Mouscron) / Mme Deak Céline (7700 Mouscron) / Mr Denis Daniel (7730 Néchin) / Mr De Paemelaere Patrice, Mme Diagre Roseline (7730 Leers-Nord) / Mme Dolphens Suzette (7730 Leers-Nord) / Mme Ducatillon Corinne (7730 Estaimpuis) / Mr Lluis Güell Jornet (7730 Leers-Nord) / Mme Christine Verriest (7730 Néchin) / Mme Vandenberghe Adeline (7730 Estaimbourg)

\* **Objet Contondant :** « Se dit d'un **objet** qui peut blesser par choc, sans couper ni déchirer les chairs »  
« Dans le cas d'espèce la **Canne** utilisée à des fins d'intimidations par geste et ainsi imposer ses points de vue aux autres »

\* **Misogynie :** « Point de vue de celui qui se refuse à admettre l'égalité entre les hommes et les femmes »

\* **Outrecuidant :** « Personne présomptueuse qui a une haute estime d'elle-même et se croit supérieure aux autres et qui n'hésite d'ailleurs pas à le montrer ou le faire savoir »

**Mise en page & transcription du présent document par Mr De Paemelaere Patrice**

## ***Annexe (1) Témoignage de l'assistante sociale de la slsp « Les Heures Claires »***

***En lisant ce témoignage l'on pourrait se croire dans une fiction et bien non ce sont bien des faits réels.***

Mouscron, le 24 Février 2022,

Par cet écrit, je voudrais faire part des actes d'harcèlement moral et physique de Monsieur Jean Michel Nottebaert à mon égard de fin 2015 à fin 2017.

En 2012, j'ai été engagée au sein de la société de logement « Les Heures Claires à Estaimpuis » qui était à l'époque sous la direction de Mr Brochez et sous la présidence de Mr Schelbach. Tout se déroulait parfaitement bien et même si, suite aux élections communales JM Nottebaert a pris la présidence de la structure fin 2015, le Directeur Gérant maintenait le cap.

Au départ du Directeur gérant (pension), c'est Mr Nikita Senesael, fils du député Bourgmestre Daniel Senesael, qui a pris le poste de direction. C'est à partir de ce moment-là que Mr Nottebaert a commencé ses actes d'harcèlement.

Il m'est difficile de me souvenir de tout car, en effet, pour mon bien être, mon cerveau a fait le tri. Mais les événements les plus graves, je ne pourrais jamais les oublier.

Sans aucune raison valable et justifiée, Mr Nottebaert s'est mis à me hurler dessus à chaque fois qu'il me croisait. Hurler est un faible mot je peux vous l'assurer. Vociférer est plus approprié.

Tout ce que je faisais dans le cadre de mes missions sociales, pour lui rien n'était bon. Il m'a dit clairement un jour qu'il ne pouvait rien me reprocher car je faisais plus que correctement mon boulot mais qu'il me pousserait à la faute professionnelle afin de pouvoir justifier mon licenciement. J'ai encore parfaitement en tête les mots prononcés de sa part : « délit de sale gueule, vous connaissez ? ».

Je tiens à préciser que ses débordements se réalisaient peu importe le contexte : devant des collègues dont le directeur gérant, locataires, candidats locataires, entrepreneurs et même en pleine rue.

Outre les mots utilisés vous insultant, vous réduisant à néant, outre le ton utilisé que je ne saurais décrire tellement c'est inimaginable, je me souviens de sa posture, de son corps se raidissant, de son regard meurtrier qu'il posait sur moi. Sa canne, j'ai failli me l'attraper en pleine figure. Je l'ai esquivée mais avec du recul je me suis dit que ça aurait été une preuve irréfutable ! Sa canne est un outil d'intimidation et de menace. Lors de ses colères il la lève, la claque au sol, sur les tables et comme déjà dit il l'utilise comme une arme. Lorsqu'il est dans ses crises, qu'il souhaite vous poursuivre, vous rattraper c'est fou de constater qu'il n'en a pas besoin pour se déplacer puisqu'il la brandit en l'air tout en marchant à un rythme soutenu sans aucun problème de mobilité.

Mr Nottebaert m'interdisait et mettait tout en œuvre pour que je ne puisse pas remplir mes missions de référente sociale et surtout que je ne puisse pas justifier lors de mes rapports d'activités du travail qui était réalisé. Je devais avoir des conventions de collaboration avec d'autres services (décret) mais il me l'a interdit. Je ne pouvais avoir de contacts qu'avec les services sociaux des CPAS, rien d'autre. Il ne signait pas les courriers que je mettais dans le signataire, même si cela mettait en péril le subventionnement de mon poste. Bien que le travail soit effectué, il refusait que je déclare des suivis de familles pour lesquels des subventions complémentaires pouvaient être octroyées à la société. En bref, la société est passée à côté de subventions alors que le travail était effectué tout cela uniquement à cause de lui. Le conseil d'administration de l'époque n'en a jamais rien su ! Il décidait à lui seul.

Toutes ces situations m'ont mise dans un état de stress horrible. J'aimais mon travail et le faisais avec cœur et conviction. J'étais motivée mais il a réussi à me détruire. J'avais peur de le voir arriver au bureau, de le croiser en rue, d'entendre sa voix, son rire, ...

Le Directeur gérant me prévenait quand c'était possible de son arrivée afin que je quitte les lieux. Lorsque je revenais de RV à l'extérieur et que son véhicule était stationné sur le parking, soit je poursuivais mon chemin et ne retournais pas au bureau, soit je rentrais par la porte du garage. Lorsque je l'entendais rentrer dans le bâtiment, je filais par l'arrière et partais en intervention extérieure. La situation devenant de plus en plus insoutenable, je gardais les persiennes de mon bureau fermées et garais mon véhicule dans la ville pour qu'il pense que je n'étais pas présente.

Vous comprendrez que travailler dans cet état de stress n'était pas possible.

Comme il voulait ma peau et me pousser à la faute, je me suis mise à rechercher un nouvel emploi, à contre cœur car j'adorais ce que je faisais ! Et il a eu raison de moi. Je me suis sauvée, j'ai démissionné pour mon bien être et celui de ma famille. Car en effet, eux aussi ont terriblement soufferts de toute cette situation.

Encore aujourd'hui les impacts de ce harcèlement sont terribles. Aucun suivi psychologique, aucune thérapie ne me permettra de retrouver le bien être que j'avais avant. Une thérapie brève m'a permis de trouver un équilibre et ne plus craindre les effets de sa canne. Il a réussi à me faire perdre toute confiance en moi. Tout ce que je fais doit être tellement parfait de peur d'avoir des critiques, reproches de mes collègues, supérieurs et même amis et ma famille me rend malade. Je n'ai à ce jour toujours pas retrouvé la paix intérieure. Je sais aussi que si je le croise en rue, il recommencera et me vociférera dessus en public.

Tous ces éléments, je tiens à préciser que le Député Bourgmestre Daniel Senesael en a été avisé. En effet, au moment où Mr Nottebaert a agressé une employée communale en 2016 et qu'il a été démis durant 3 mois de ses différentes portefeuilles d'échevin, j'ai rencontré Mr Daniel Senesael lors d'une de ses permanences. Après m'avoir écoutée il m'a dit qu'il réfléchirait à ce qu'il pouvait faire et qu'il me recontacterait dans les 10 jours. 10 jours c'est long car aujourd'hui encore j'attends toujours son appel. Inutile qu'il dise qu'il avait perdu de vue ma situation car je l'ai moi-même recontacté et lui ai laissé plusieurs messages vocaux sur son GSM.

Autre aspect non négligeable que je tiens à souligner c'est le côté vicieux du personnage Nottebaert. Il ne se gênait pas et s'en vantait même d'être content d'être échevin de l'état civil afin de pouvoir célébrer les mariages et bloquer son regard dans le décolleté de jolies mariées. Ou encore de dire lors d'un apéritif de fin d'année à l'une de mes collègues qui expliquait que son mari était capable de dévorer un paquet de sucettes sur une soirée, qu'elle n'avait qu'à lui en faire une bonne de sucette, qu'il en serait ravi. Doit-on trouver cela normal ? Doit-on en rire ? Ou est-il plutôt logique de trouver ces propos, attitudes complètement déplacées ?

Je ne suis pas la seule à avoir subi ses crises. L'ancien comptable de la société et le commissaire SWL de l'époque ont vécu des épisodes irréels.

Pour terminer, je tiens à préciser que j'ai rencontré des professionnels de la médecine du travail. Malheureusement, le président d'une société de logement étant celui qui doit assurer le bien-être au travail, il était difficile d'envisager des solutions amiables dans mon cas puisque mon harceleur était celui qui devait assurer mon bien-être au travail. La seule solution proposée était de déposer un dossier officiel d'harcèlement qui mènerait plus que probablement vers le tribunal du travail. J'ai complété ce dossier, mais ne l'ai finalement pas renvoyé car la médecine du travail m'avait bien précisé que si le juge ne trouvait aucune solution, un licenciement « propre » aurait été prononcé. C'est ce qui m'a poussée à chercher un nouvel emploi.

J'aime ce que je fais aujourd'hui, mais en changeant d'emploi, j'ai perdu de l'argent (perte de l'ancienneté et certains avantages).

J'espère que ce témoignage fera enfin prendre conscience à qui de droit qu'il est plus que temps d'arrêter ce carnage !



La démission de Mme Vandenberghe n'est pas anodine.

L'arrêt de travail de toute l'équipe sociale du CPAS depuis 5 mois se justifie pleinement !

Il est inimaginable d'envisager les laisser reprendre le travail dans de telles conditions. Il ne changera pas d'attitude. Il se calmera un moment peut-être, mais le naturel reviendra au galop. Dans quel état de stress devront-elles travailler ? Les mettra-t-on à bout pour les pousser à la faute et justifier facilement leur licenciement ?

Il est impensable que le Bourgmestre soutienne envers et contre tout un tel homme. Rien n'est logique dans cette attitude. La situation est connue de longue date par tout le monde, et personne ne bouge, personne n'agit ! Tous se protègent l'un l'autre et voient leurs propres intérêts politiques. Si le socialisme c'est ça, alors je me suis toujours faite une mauvaise idée des valeurs défendues par les partis de gauche dont le parti socialiste !

Il y aurait encore bien des choses à dire, mais aucun mot ne décrira la gravité et les impacts des situations que j'ai pu vivre personnellement et que d'autres subissent encore aujourd'hui.

Signée : Maryse Courouble

**Note Personnelle** : *Nous voudrions vous signaler que le fils du Député-Bourgmestre n'est aucunement mis en cause dans ce témoignage glaçant de Mme Courouble.*

*A la lecture de ce témoignage nous sommes interpellés, avec effroi, sur le calvaire que cette dame a dû vivre durant ces deux longues années. Les heures devenant des jours, les jours devenant des semaines, les semaines devenant des mois .... Mettons-nous une seconde à sa place !*

### ***Annexe (2) Exposé de la seule sanction prise à l'encontre du Président du CPAS, agissant en tant qu'Échevin du développement territorial au moment des faits.***

Avec l'aimable autorisation de Nord Eclair Mouscron (Sud Info)

*Voir lien vers l'article de © Nord Eclair Mouscron (Sud Info) de l'époque.*

**Estaimpuis: l'échevin Nottebaert démis de ses fonctions - Édition digitale de Mouscron (sudinfo.be)**

### ***Annexe (3) Témoignage de l'employée administrative du CPAS***

Témoignage digne d'une employée Administrative du CPAS d'Estaimpuis, qui a préféré démissionner courant 2019 face à l'immobilisme du Député Bourgmestre, de son Collège communal ainsi que d'autres responsables au sein de l'Administration Communale et du CPAS.

« Il est précisé que celle-ci a pu bénéficier des allocations de chômage à la suite de sa démission car elle a été reconnue comme étant victime de la violence au travail ».

Avec l'aimable autorisation de Nord Eclair Mouscron (Sud Info)

**<https://nordeclair-mouscron.sudinfo.be/905200/article/2022-02-08/il-y-avait-une-espece-de-peur-au-cpas-destaimpuis-temoigne-une-ex-employee>**

## **Annexe (4) Témoignage de la 2<sup>e</sup> Échevine PS-LB démissionnaire.**

### **4/1 : Témoignage digne de la 2<sup>e</sup> Échevine démissionnaire.**

Avec l'aimable autorisation de © No Télé et de Mme l'échevine démissionnaire en question

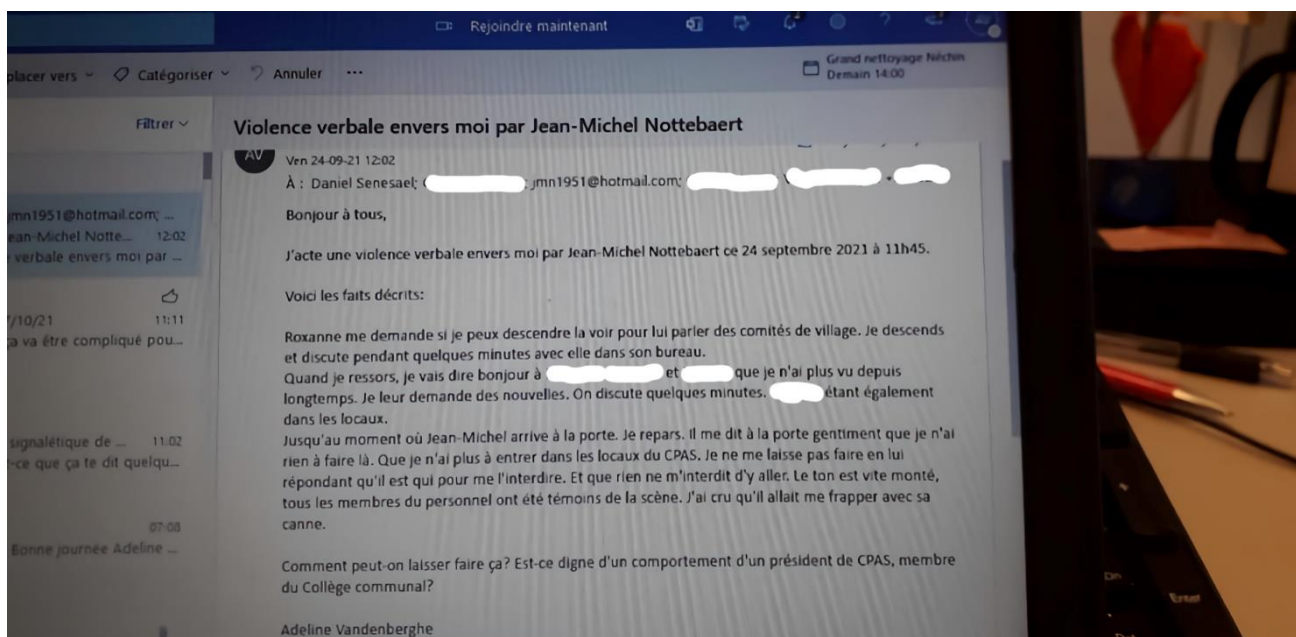
<https://www.notele.be/it61-media108736-suite-a-de-graves-tensions-avec-le-president-du-cpas-d-estaimpuis-l-echevine-adeline-vandenberghe-demissionne.html>

**4/2 : E-mail du 24 Septembre 2021 de la 2<sup>e</sup> Échevine vers le Collège Communal :** Dénonçant les faits de violence verbale et intimidation par object condendant à son encontre commis par le Président du CPAS.

Avec l'aimable Autorisation de Mme L'Échevine démissionnaire

Nous avons volontairement « flouté » certains noms afin de ne pas nuire à ces personnes et ne laissons que les principaux protagonistes.

Sur demande, nous tenons l'original à la disposition des intervenants.



**A nouveau Mr Député Bourgmestre ne nous dites pas que vous n'étiez pas informé !**

**Lisez bien l'e-mail ci-dessus**, à nouveau on parle de la fameuse « CANNE » du Président du CPAS, qui fait peur à tout le monde apparemment. Nous ne mettons pas en doute l'utilité de sa canne pour celui-ci, mais en dehors de son aspect indispensable, à la lecture de certains témoignages, nous sommes en droit de nous demander s'il ne l'utilise pas à des fins d'intimidations, dans ses accès de colères et de violences verbales ?